

Commission de Suivi de Site de Port-Jérôme

Compte rendu de la réunion n°13

Lundi 9 décembre 2019
Maison de l'intercommunalité - Lillebonne

Etaient présents

Collège des administrations de l'Etat

ARS	Monsieur le Directeur, excusé, représenté par Jérôme LE BOUARD
DDTM Eure	-
DDTM Seine – Maritime	Laurent BRESSON excusé, représenté par Maud VARIN
DIRECCTE Normandie	-
DREAL Normandie	Patrick BERG, excusé
Gendarmerie Nationale (27)	-
Gendarmerie Nationale (76)	Stéphane CASTEL, excusé
Police Nationale (76)	Philippe LESAGE, excusé

Préfecture de l'Eure	Monsieur le Sous-Préfet de Bernay, excusé, représenté par Francis PRUNELLE
Préfecture de la Seine Maritime	Monsieur le Préfet, excusé
SAMU du Havre (76)	-
SDIS 27	-
SDIS 76	Martin LAMBERT
SIRACED – PC de la Seine Maritime	M.GUERET LAFERTE, excusé, représenté par Ludivine BLOQUEL
Sous-Préfecture du Havre	Vanina NICOLI

Collège des élus des collectivités territoriales ou EPCI

Communauté de communes Roumois Seine	Gwendoline PRESLES
Conseil Régional Normandie	-
Caux Seine agglo	Jean-Claude WEISS, excusé et représenté par Patrick GREVERIE
Département de l'Eure	-
Département de la Seine Maritime	-
Mairie de Lillebonne	Monsieur LEROUX excusé, représenté par Patrick WALCZAK

Mairie de Port-Jérôme sur Seine	Virginie CAROLO, excusée, représentée par Yves GUEGADEN
Mairie de Petiville	-
Mairie de Quillebeuf sur Seine	Alain TESSIER
Mairie de St Aubin sur Quillebeuf	-
Mairie de St Jean de Folleville	-

Collège des riverains des installations classées ou association de protection de l'environnement

AEPJR	Jean-Philippe PETIT
Air Liquide Hydrogène	-
APDILE	Jean-Philippe PUPIN
Axiplast	-
Caux Seine Développement	Jacques LELOUARD
CCI Seine Estuaire	-
CHSCT ExxonMobil LPP	-
CHSCT Logistique France	-
Ecochoix	Thierry LECERF
Ecologie pour Le Havre	Annie LEROY
Energie Plus	-
ExxonMobil Chemical France Site LPP	-
FCPE	-

Grand Port Maritime de Rouen	David LEGROS
Hisa Ingenierie	-
France Nature Environnement	-
Inspection académique	Sandrine DELAUNAY, excusée
Logistique France	-
LRBS	-
Oxygène Estuaire	Mickaël BARON
Peep	-
Sonotri	-
Sos Estuaire	-
Trapil	-

Collège des exploitants des installations classées ou organismes professionnels les représentants

Arlanxeo	Fred GUERIN, excusé, représenté par Cyrille LESCANNE
Cabot Carbone	Nicolas CHEVALDONNET
Eco Huile	-
Esso Raffinage SAS	-
ExxonMobil Chemical France	-
Oréade	Gwenaël MAHIEUX

Primagaz	Maël GUYOMARC'H
EPR	Noël RECHER
Sevede	-
Tereos Lillebonne	Fereol MAZARD, excusé, représenté par François DUTHEIL

Collège des salariés des installations classées

CHSCT Arlanxeo	-
CHSCT Cabot Carbone	-
CSSCT Esso Raffinage SAS	Christophe AUBERT
CSSCT ExxonMobil	-
CHSCT Primagaz	Ulrich DUPLAN
CHSCT Tereos Lillebonne	-
Eco Huile (délégué du personnel)	-
EPR (délégué du personnel)	-

Oréade (délégué du personnel)	-
Représentant CFDT	-
Représentant CFE-CGC	-
Représentant CFTC	Arnaud CHOSSIS
Représentant CGT	Germinal LANCELIN
Représentant FO	Régis MERHANT-SOREL

Collège des personnalités qualifiées

Agence de l'eau	Michel REVEILLERE
Atmo Normandie	Véronique DELMAS excusée, représentée Jérôme CORTINOVIS
Conseil de développement Caux Seine agglo	Dominique BRULIN

France Chimie	Laure TANKERE, excusée, représentée par Amandine LAFITTE
UFIP	Marc GRANIER, excusé

Invités

Caux Seine agglo	Rachel CARDON Maritxu PENEZ
Département de la Seine Maritime	Pierre DERMERSEDIAN, excusé Frédéric NOEL Frédéric LE CAM
DREAL Normandie	Benoît CHEDMAIL, excusé Nathalie VISTE
EPR	Patrice MEHEU
ExxonMobil Chemical France	Bernard DELALANDRE Maksymilian RAVEL

SDIS 76	Grégory GUICHENEY
Siraced PC	Mathieu LALLIER
Sous-Préfecture du Havre	Peggy NOLBERT Marie France MOREL, excusée
TEREOS	Maxime BESSONNET
CGT	SERVAIN Pascal

Compte rendu rédigé par Caux Seine agglo, service risques majeurs, validé par les membres du bureau de la CSS présents et par les intervenants.

Liste de diffusion du compte-rendu :

1. Membres de droit de la CSS (cf. : arrêté préfectoral du 5 novembre 2013),
2. Et/ou représentants présents le 9 décembre 2019.

Ordre du jour

- Introduction par Madame Vanina NICOLI, Présidente de la CSS de Port-Jérôme, Sous-Préfète du Havre
- Approbation du compte rendu du comité du 24 juin 2019

1. Administration de la CSS de Port-Jérôme
 - Mise à jour des membres de la CSS de Port-Jérôme
 - Informatique et liberté
2. Bilan et faits marquants du site industriel de Port-Jérôme depuis la dernière commission, par Nathalie VISTE, DREAL Normandie
3. Bilan des systèmes de gestion de la sécurité 2018, par Jean Philippe PETIT, président de l'AEPJR
 - Bilan global des entreprises Seveso seuil haut
4. Etat d'avancement du PPI de Port-Jérôme
5. Etat d'avancement du PPRT de Port-Jérôme

Glossaire

AEPJR	Association des entreprises de Port-Jérôme et sa région	PMA AE	Plan de mise à l'abri des activités économiques
CODERST	Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques	POI	Plan d'opération interne
COV	Composés organiques volatiles	PPI	Plan particulier d'intervention
CSE	Comité social et économique	PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
CSS	Commission de suivi de site		
CSSCT	Commission santé, sécurité et conditions de travail	RD	Route départementale
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer	SIRACED PC	Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de la Protection Civile
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	SO2	Dioxyde de soufre
NRBC	Nucléaire radiologique biologique chimique	ZIP	Zone industrialo portuaire
PCI	Poste central incendie		

Introduction

Vanina NICOLI, Sous-Préfète du Havre, propose de commencer l'ordre du jour de cette 13^{ème} réunion de la CSS de Port-Jérôme.

Approbation du compte rendu de la commission du 24 juin 2019

Vanina NICOLI demande si ce compte rendu appelle des observations ou des demandes de modifications particulières. Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu de la commission du 24 juin 2019 est approuvé.

1. ADMINISTRATION DE LA CSS DE PORT-JEROME, PAR MARITXU PENEZ, CAUX SEINE AGGLO

o Mise à jour des membres de la CSS de Port-Jérôme

Afin de faciliter l'administration de la CSS de Port-Jérôme, il est demandé que toute modification de membre soit rapportée à Caux Seine aggro (risques@cauxseine.fr).

Ainsi, suite aux élections professionnelles au sein des entreprises, de nouveaux représentants membres du collège salariés seront désignés. A ce jour, les modifications sont connues pour Cabot Carbone, Esso Raffinage et ExxonMobil Chemical France, Primagaz et EPR. Les informations sont manquantes pour Arlanxeo, Eco Huile, Oréade et Tereos.

Cyrille LESCANNE précise que pour Arlanxeo Elastomères, le CSE s'est tenu récemment. La CSSCT ne se tiendra pas avant janvier 2020.

Gwennaël MAHIEUX explique qu'Oréade est un cas particulier car c'est une filiale à 100% du groupe Suez ; le CSE est national. Il ne sait donc pas comment nommer quelqu'un à moins de nommer le correspondant de proximité.

o Informatique et liberté

Il est proposé aux membres de la CSS de Port-Jérôme d'intégrer la liste de diffusion d'Allo industrie et de recevoir également des communications provenant de Caux Seine aggro sur des informations de sécurité de la plateforme industrielle.

En l'absence d'observation particulière, la proposition est considérée comme validée.

2. BILAN ET FAITS MARQUANTS DU SITE INDUSTRIEL DE PORT-JEROME DEPUIS LA DERNIERE COMMISSION, PAR NATHALIE VISTE, DREAL NORMANDIE

Les documents de séance sont envoyés par message électronique. Les liens vers les textes de lois sont actifs sur ce document ce qui permet de les consulter dans leur intégralité sur internet. La liste présentée n'est pas exhaustive.

o Evolutions réglementaires, sélection de textes

- ☀ Instruction du Gouvernement du 2 octobre 2019 relative aux premières mesures à prendre à la suite de l'accident survenu dans l'entreprise Lubrizol le 26 septembre 2019

La présente instruction fait suite à l'incendie de l'établissement Seveso seuil haut Lubrizol à Rouen et précise les premiers points de vigilance sur lesquels il est demandé de sensibiliser les exploitants des établissements Seveso seuil bas et seuil haut, afin de s'assurer de leur bonne préparation en cas de survenue d'un accident sur leur site, dans l'attente d'éléments de compréhension plus détaillés de l'accident survenu à Rouen.

o Incidents particuliers

3 incidents sont relevés depuis la dernière réunion de la CSS ; ne sont pas cités les événements liés à des accidents du travail, mais uniquement ceux ayant fait l'objet d'un déclenchement de POI ou d'une communication particulière.

19/08/19, EMCF, fuite de gaz qui a occasionné le déclenchement POI

27/08/19, EMCF, fuite de gaz qui a occasionné le déclenchement POI

19/10/19, EMCF, déclenchement du vapocraqueur qui occasionne un important épisode de torche

06/12/2019, EMCF, déclenchement du vapocraqueur qui occasionne un important épisode de torche

Dominique BRULIN demande pourquoi il a fallu pour mettre à jour Allo industrie lors de l'évènement du 6 décembre 2019. Le délai est assez long pour les Gravenchonnois qui ont eu immédiatement le bruit de la torche.

Vanina NICOLI trouve également le délai long pour un outil qui se veut rapide.

Jean-Philippe PETIT explique que l'accident s'est produit à 10h55, les premières boucles d'information ont été déclenchées à 11h07. Il n'a pas la séquence totale de l'incident.

Le média qui marche bien est le site internet et la page facebook de la mairie de Port-Jérôme sur Seine qui sont très consultés. Allo industrie n'est pas encore très utilisé. Il faut continuer à informer sur l'existence d'Allo industrie pour le démocratiser.

Jean-Philippe PETIT a obtenu des informations en cours de réunion. Allo industrie a été publié par ExxonMobil à 11h15 soit 30 min après le début de l'incident. Un second envoi a été fait à 18h15.

o Inspections

Le détail des inspections est indiqué dans le document présenté par Nathalie VISTE.

Les inspections sont obligatoires du fait des caractères prioritaires ou à enjeux des établissements. Certains sujets sont spécifiquement visés au niveau national.

Cette présentation n'a pas fait l'objet de questions.

o Dossiers présentés au Coderst

Un dossier a été présenté en Coderst. Il concerne la société EMCF et une proposition de prescriptions complémentaires visant à renforcer la surveillance des émissions fugitives du 1,3 Butadiène et du Benzène et de leurs effets sur l'environnement. L'arrêté est en cours de signature.

Annie LEROY ajoute qu'un dossier du Coderst de septembre 2019 concerne 4 industriels en Normandie. Une proposition avait été formulée au sujet du 1.3 butadiène. Elle souhaite savoir si les arrêtés ont été signés. Les arrêtés proposent une technique de mesure qui n'a pas un seuil suffisamment bas. Atmo Normandie préconise d'autres façons de le mesurer.

Nathalie VISTE explique que l'arrêté concernant le site Total à Gonfreville est signé. L'arrêté n'impose pas de technique car il en existe plusieurs. Les conditions de réalisation des campagnes, leur durée, sont imposées par la méthode. Chaque exploitant choisit sa propre technique. Atmo Normandie a bien décrit les différentes techniques ; notamment celle qui n'est pas efficace car trop peu précise.

Annie LEROY regrette qu'un industriel puisse poursuivre une méthode qui ne soit pas adaptée. Nathalie VISTE explique que l'industriel doit choisir une méthode qui soit adaptée aux concentrations mesurées et au niveau de quantification des méthodes.

Jean-Philippe PETIT ajoute que dans le cadre de l'AEPJR, les industriels concernés par cette problématique coordonnent avec Atmo Normandie une mise en place scientifique et élaborée pour choisir et mettre en œuvre la technique adaptée pour cette surveillance environnementale.

o Instruction du Gouvernement du 02/10/2019

Cette instruction a plusieurs objectifs :

- Sensibiliser les exploitants Seveso sur les premiers points de vigilance identifiés
- S'assurer de leur bonne préparation en cas de survenue d'un accident
- D'autres actions seront définies lorsque l'enchaînement des causes ou circonstances de l'accident de Lubrizol auront pu être analysé

Premiers de points de vigilance identifiés :

- Rappeler la pleine responsabilité des exploitants sur la conformité de leurs installations au regard des engagements pris dans leur étude de dangers
- Inviter les exploitants à prêter une attention particulière au caractère opérationnel des mesures de prévention, limitation et protection d'un accident et à s'assurer de la connaissance par tous les opérateurs des risques présentés par les installations et les attitudes à tenir en cas d'alerte
- Demander aux exploitants de prévoir certains exercices de préparations aux situations d'urgence en dehors des périodes de forte activité, notamment lorsqu'il y a moins de personnes à mobiliser sur le site.
- Sensibiliser les exploitants sur l'importance du partage de la connaissance des risques industriels : nature, quantité de produits présents sur le site même quand l'établissement est inaccessible.

Alain TESSIER demande si toutes ces mesures existaient déjà.

Nathalie VISTE explique qu'il s'agit de rappels pour ce qui est de la pleine responsabilité des exploitants. Les exercices en dehors des heures d'activités sont variables d'un site à l'autre ; certains industriels avaient l'habitude de le faire mais pas tous.

Sur l'arrondissement du Havre, sont recensés 25 établissements Seveso seuil haut et 13 Seveso seuil bas. Tous ont répondu au courrier adressé par la DREAL le 4 octobre 2019.

Des pistes de progrès ont été relevées par certains industriels :

- Améliorer le partage des connaissances des quantités de produits présentes à un instant donné avec le SDIS et la DREAL (état des stocks par zone, par type de conditionnement, les produits de laboratoire...). C'est l'état des stocks par zone. Cet état existe parfois mais n'est pas suffisamment précis d'un point de vue géographique.
- Pouvoir accéder aux données concernant les quantités /nature / danger des produits présents sur site à distance. La connaissance des risques est souvent connue mais elle n'est pas partageable facilement car non liées directement aux informations
- Prévoir, dans la planification des exercices POI, un exercice spécifique en dehors des heures habituelles, en plus des exercices programmés annuellement. Dans leur programmation annuelle, certains sites ont fait le choix d'intégrer des exercices en dehors des heures habituelles.
- Rappeler aux opérateurs et aux entreprises extérieures la conduite à tenir en cas d'alerte
- Améliorer le dispositif de transmission de l'alerte en utilisant le dispositif ZIP Alerte sur la zone du Havre pour transmettre d'alerte aux activités riveraines des entreprises à risques.

Le retour d'expérience est encore incomplet.

Dominique BRULIN demande si les stockages sous un toit en amiante ont été identifiés dans le Seveso. C'est un nouveau risque mis en évidence.

Nathalie VISTE indique que les actions officiellement réalisées suite à Lubrizol sont listées précédemment. Nathalie VISTE confirme que la dispersion atmosphérique d'amiante en cas de feu dans un bâtiment de stockage dont la toiture contient de l'amiante est un point d'attention qui pourrait être à traiter dans le cadre des actions qui seront déclinées lorsque le retour d'expérience aura été réalisé.

Vanina NICOLI ajoute que le retour d'expérience est en cours. Un bilan complet sera réalisé en CSS. Il sera possible d'échanger ultérieurement.

Yves GUEGADEN demande plus d'informations sur ZIP Alerte.

Nathalie VISTE explique que c'est un système de boucles d'appels en cours de déploiement sur la zone industrielle portuaire du Havre. Le but est que chaque exploitant Seveso seuil haut puisse transmettre l'information rapidement à ses riverains lors d'un POI ou en amont lorsqu'une situation pourrait se dégrader. Au sein même de l'entreprise riveraine, cette alerte pourra être automatiquement relayée via sono ou autre média.

3. Bilan des SYSTEMES de gestion de la sécurité 2018, PAR JEAN-PHILIPPE PETIT, PRESIDENT DE L'AEPJR

- Bilan global des entreprises Seveso seuil haut

Le document détaillé a été transmis au préalable. L'exercice est réglementé par l'article 125-34 du code de l'environnement. Le bilan réalisé par l'AEPJR met en avant les actions de prévention, fait état du bilan SGS, présente le compte rendu des incidents, donne une idée du programme pluriannuel de prévention des risques et mentionne les décisions de l'administration au sujet des sites Seveso. Il est rappelé que le document est confidentiel ; il n'est pas amené à être diffusé au public.

Le premier objectif des entreprises de Port-Jérôme est de s'attaquer à la réduction des risques à la source ; c'est une priorité. Il faut toujours garder en tête la façon qu'ont les industriels Seveso de gérer les risques. Pour gérer un événement qui peut être déclencheur d'une situation critique, il faut mettre en place des barrières de prévention pour éviter qu'il n'arrive, et des barrières de mitigation pour gérer les suites d'un accident :

- Les barrières de prévention ont pour objectif d'éviter que l'accident ne se produise.
- Si l'évènement se produit, les barrières de mitigation font en sorte que l'évènement ne dégénère pas vers un scénario catastrophique.

L'objectif final est de contenir tout nouveau périmètre de danger au sein des limites de l'entreprise sans impacter l'environnement proche. Les thématiques étudiées portent sur la protection de l'air, de l'eau, de l'environnement au sens large, mais aussi sur la prévention des risques du personnel et des personnes présentes à l'extérieur du site.

En 2018, le montant total des investissements s'élève à 33,5M€ pour la plateforme industrielle de Port-Jérôme Normandy tous sites Seveso confondus. C'est 2,5 fois plus qu'en 2017.

Les grands postes d'investissement portent principalement sur la protection de l'air : compresseurs pour réduire les émissions de SO₂ et faciliter leur traitement, réduction des COV, émissions air de poussières. Ces éléments consolidés ont permis de faire intervenir Atmo Normandie pour définir des mesures dans l'environnement de dioxines, furanes et 1.3 butadiène.

De nombreux efforts sont réalisés en matière de formation. Cela représente près d'un jour et demi par personne. L'accès aux sites Seveso a amené près de 6 600 accueils sécurité afin que chacun puisse réagir conformément à son environnement. L'accueil sécurité consiste en une sensibilisation de toute personne amenée à intervenir sur un site Seveso afin que les interventions se fassent en connaissance de cause de leur intervention et de leur environnement de travail.

En 2018, l'administration a réalisé 28 inspections, dont 20 sur la plateforme pétrochimique ExxonMobil. Les thématiques principales sont la surveillance de l'air et la mise à jour des études de dangers.

6 prescriptions par arrêté préfectoral ont été adressées à ExxonMobil et Esso Raffinage.

En 2018, de nombreux sites ont fait l'objet d'exercices POI d'entraînement à la réponse à l'urgence. 4 sites n'ont pas eu d'incident significatifs et 7 incidents ont fait l'objet d'un POI avec déclaration à la DREAL ou actions spécifiques. Le détail est disponible dans le bilan annuel consolidé ; certains de ces exercices ont fait l'objet d'un retour d'expérience en CSS.

Les objectifs 2019 sont détaillés individuellement. Le terme prévention regroupe la prévention et la mitigation des risques. Parmi les actions communes à toutes les entreprises, certains exemples sont donnés : consignation des équipements avant toute intervention afin de sécuriser celles-ci, réduction des émissions de CO₂, évolution des standards des équipements, ...

Ce travail a été réalisé dans le cadre de l'AEPJR. Il s'agit d'une association fondée en 1972 dont l'objet porte sur les problématiques sécurité et environnement. Elle est la plateforme de gouvernance du PPRT de Port-Jérôme. L'association se réunit 4 fois par an en séance plénière. Elle fait intervenir régulièrement des experts comme

Atmo Normandie, en 2019, sur la surveillance des dioxines et furanes sur et autour de la plateforme industrielle.

Vanina NICOLI remercie l'AEPJR pour avoir réalisé ce bilan très complet et synthétique. Elle tient à signaler la qualité du travail au quotidien avec cette association ainsi qu'en lien avec Synerzip dans un esprit de prise en compte globale de la continuité des deux zones industrielles. Les deux structures associatives ont déployé des savoir-faire chacune de leur côté et une recherche de synergie entre les deux.

4. ETAT D'AVANCEMENT DU PPI DE PORT-JEROME, PAR LUDIVINE BLOQUEL, SIRACED PC

Lors de la dernière CSS, il avait été indiqué que le PPI était terminé dans sa forme. Le seul élément qu'il reste à intégrer est le protocole d'activation des barrières de la RD 110.

Le protocole est prêt et sera signé par le préfet de la Seine-Maritime, le président du conseil départemental en tant que gestionnaire de la voie, le président de Caux Seine agglo et les sociétés ExxonMobil et Esso Raffinage. D'autres partenaires en recevront une copie pour information.

Ce document permet de définir les procédures d'activation en cas d'accident ou d'incident. Il définit les modalités de test et de maintenance des équipements.

La voie est prise en compte dans le dispositif ORSEC PPI et est soumise aux dispositions réglementaires du PPRT.

L'objectif est d'interdire l'accès à la RD 110. Les demi-barrières seront commandées depuis le

Bernard DELALANDRE explique l'état d'avancement de l'installation des barrières :

- Côté nord, le coffret d'alimentation a été posé par Enedis. En génie civil, la météo a repoussé le chantier.
- Côté sud, , le coffret électrique n'est pas posé. Les massifs en béton sont installés ainsi que les fourreaux. Le chantier est en attente de l'arrêt de circulation pour poursuivre les travaux car la circulation devra être interrompue pour passer des fourreaux sous la route.
- Le coffret de commande doit être installé. Il s'agit du du site.

Le dispositif peut être déclenché :

- Par ExxonMobil, en cas d'incident venant d'ExxonMobil ou Esso raffinage, avec activation d'un POI, lorsque les usagers de la RD 110 sont susceptibles d'être exposés,
- En cinétique très rapide, l'industriel peut également déclencher le dispositif pour le compte du préfet, pour un accident nécessitant l'activation du PPI
- En cinétique lente, en concertation avec la préfecture de la Seine-Maritime, pour un accident nécessitant l'activation du PPI

Concernant la révision du PPI, il entre dans un processus dont les délais de consultation (mairies, exploitants ...) sont imposés par la réglementation.

La période de réserve des élections municipales gèle la consultation du public pendant plusieurs semaines.

Un exercice significatif est programmé en septembre 2020. Les réunions de travail débiteront début 2020.

Yves GUEGADEN s'interroge sur le protocole d'activation. Il le rapproche de la méthode pour déclencher les sirènes PPI. Le PPI est déclenché par le préfet. Les sirènes peuvent être déclenchées par le préfet, les industriels ou le maire. Dans le protocole, le maire n'apparaît pas dans le cas d'un industriel autre qu'ExxonMobil. Il pourrait demander à l'industriel de fermer les barrières pour mettre en sécurité les personnes.

Ludivine BLOQUEL explique que les personnes en transit ne sont plus tenues de l'emprunter, seuls les riverains y sont autorisés. Les élus sont destinataires du protocole. Tel que rédigé, il n'y a pas cette possibilité ouverte aux collectivités.

Vanina NICOLI demande d'intégrer cet élément car cela relève de la responsabilité des maires. Cela serait assez logique.

Régis MERHANT-SOREL s'interroge sur les panneaux d'information qui bordent cette voie et qui sont incohérents avec les messages délivrés lors des accueils sécurité dans les entreprises.

Ludivine BLOQUEL explique que c'est un sujet lié mais qu'il ne sera pas intégré au PPI. Une première réunion a été organisée avec les services pour comprendre pourquoi ces consignes ont été appliquées. Un consensus a été trouvé.

Il sera présenté aux entreprises riveraines qui sont utilisatrices de la voie pour leur parfaite compréhension. En complément, une présentation spécifique en CSS est programmée.

Régis MERHANT-SOREL explique que ce n'est pas clair pour les gens qui conduisent tous les jours. Les salariés et chauffeurs avec qui il travaille trouvent ce message incompréhensible : d'un côté, on leur demande d'arrêter leur véhicule pendant 10 minutes et de l'autre on leur demande d'évacuer. Il estime qu'il n'y a pas de logique alors qu'on est sur le même type de problème de gaz.

Ludivine BLOQUEL précise que dans le site industriel, la consigne est l'arrêt car il est compliqué de quitter le site dans la mesure où il faut, également, réserver les voies aux véhicules de secours. A l'extérieur du site, sur la RD 110, les voies sont rectilignes. L'arrêt sur les chaussées présente un danger.

Régis MERHANT-SOREL reprend l'exemple de l'accident de Feyzin au cours duquel une voiture est passée dans un nuage de gaz.

Jean-Philippe PETIT indique qu'il y a 2 problématiques : celle du nuage de gaz qui nécessite d'arrêter son véhicule et celle du nuage toxique qui ne demande pas la même réaction. Dans l'enceinte ExxonMobil, il est facile de forcer les gens à se confiner car les bâtiments sont conçus pour cela. A l'extérieur du site, sur une voie publique, il n'est pas aisé de répondre à ce besoin.

Pour Régis MERHANT-SOREL, les personnes qui empruntent la RD 110 viennent dans les entreprises limitrophes et sont donc formés en grande partie pour savoir réagir comme dans l'entreprise. Une personne lambda qui vient de l'extérieur ne sera pas formée.

Pour Ludivine BLOQUEL, les personnes utilisant la RD 110 ne se rendent pas uniquement chez ExxonMobil.

Vanina NICOLI confirme que cette mise en cohérence mérite d'être travaillée et analysées de manière à choisir la meilleure façon de clarifier les choses.

Annie LEROY croit beaucoup à la nécessité de faire des exercices, de nuit et le week-end. Elle a le souvenir d'un incident sur le site ExxonMobil, de nuit, pendant lequel il avait été compliqué de joindre la Préfecture. Les circuits de décisions s'en étaient trouvés allongés.

Vanina NICOLI confirme qu'il faut des exercices cadres pour tester les nouveaux dispositifs mais aussi des exercices en mode dégradé, proches de la réalité. En effet, L'évènement Lubrizol / Normandie Logistique survenu à Rouen le 26 septembre 2019 s'est déclaré en pleine nuit.

Dominique BRULIN note que le PCI situé au _____ est présent dans le cercle de danger de la centrale électrique. Un boîtier émetteur radio pourrait être déclenché depuis la Mairie, en dehors des périmètres de danger.

Bernard DELALANDRE explique qu'il sera possible de les faire baisser en manuel par les pompiers professionnels d'ExxonMobil équipés de protections adaptées.

Vanina NICOLI demande s'il s'agit d'une impossibilité matérielle ou d'un choix.

Pour l'équipe projet interne à ExxonMobil, un déclenchement automatique et un déclenchement manuel seraient suffisants.

Néanmoins, Vanina NICOLI trouve surprenant le scénario nécessitant une intervention manuelle et regrette que soit écartée la procédure utilisant le boîtier extérieur.

Bernard DELALANDRE ajoute que le PCI est un bâtiment blast proof depuis plusieurs années. Aujourd'hui, ce sont de simples chaînes qui ferment la voie.

Yves GUEGADEN poursuit en indiquant que l'intervention des agents sous protection se ferait dans un certain délai. Il a toujours interdit aux policiers municipaux d'aller fermer les routes car ils ne sont pas équipés de tenues NRBC.

Vanina NICOLI propose de tester le système en fonctionnement normal. Il faudra envisager un test d'activation en mode dégradé avec activation en mode manuel afin de vérifier le délai de mise en œuvre, les difficultés rencontrées ... Ce test permettra de valider ou d'invalider l'option.

Dominique BRULIN propose que le mode dégradé soit réalisé sur un scénario de fuite de gaz, avec des pompiers professionnels déjà occupés sur une intervention. La fuite de gaz les empêcherait de venir en véhicule. Il constate qu'ExxonMobil dispose de 10 pompiers professionnels. Il s'interroge sur leur disponibilité la nuit, le week-end ...

Dominique BRULIN demande également si dans le PCI, l'arrivée d'air en entrée est coupée. Bernard DELALANDRE indique que la climatisation se coupe.

Jean Philippe PETIT explique que le nombre de pompiers auxiliaires n'est pas diminué. Leurs missions sont réaffectées.

Frédéric LE CAM explique que le Département a échangé avec le Siraced PC sur le contenu du protocole. Ludivine BLOQUEL confirme que les remarques ont été prises en compte.

5. ETAT D'AVANCEMENT DU PPRT DE PORT-JEROME, PAR MARITXU PENEZ, CAUX SEINE AGGLO

Un tableau synthétise l'état d'avancement des différentes actions prescrites par le PPRT de Port-Jérôme :

- A ce jour, ont été réalisés :
 - L'expropriation du garage Dutot
 - L'installation des panneaux d'information préventive le long de la RD 110.
 - L'installation des panneaux de police sens interdit sauf desserte entreprises le long de la RD 110.

- **Plan de mise à l'abri des activités économiques** : sur les 46 entreprises concernées, 1/3 a mis en place son PMA, 1/3 est en cours de d'élaboration. Quelques entreprises ont fait le choix de ne pas faire, soit parce qu'elles sont à

fréquentation non permanente, soit parce qu'elles ne sont pas impactées par une entreprise extérieure. 25% des entreprises n'ont pas fait de retour sur leur état d'avancement.

L'AEPJR a réalisé une relance des entreprises en juin 2019. Plusieurs d'entre elles ont indiqué ne jamais avoir eu d'information sur cette obligation.

Par ailleurs, dans un objectif de culture globale de la sécurité, l'AEPJR informe l'ensemble des entreprises de la plateforme industrielle, qu'elles aient ou non l'obligation de réaliser un PMA AE.

Jean-Philippe PETIT précise que les demandes de renseignements reçues par l'AEPJR portent sur le renforcement des locaux de confinement. Les entreprises ont des difficultés pour trouver des bureaux d'études qui acceptent de les aider.

Aujourd'hui, seules deux entreprises ont fait le choix de se regrouper dans le bâtiment le plus résistant de l'une d'entre elles.

Un exercice du plan de communication d'urgence a été organisé début décembre. Cet exercice permet la mise à jour des annuaires et il sera à terme l'occasion pour les entreprises riveraines de déclencher leur PMA AE.

- **Zone grisée matérialisée** : il s'agit de la zone située autour des entreprises Seveso seuil haut. La clôture de la zone grisée est totale autour de Cabot Carbone et Primagaz. Les clôtures sont partielles autour d'ExxonMobil, Esso raffinage, Arlanxeo et Tereos.

Les entreprises se réuniront afin de proposer une posture commune à la DREAL.

Jean-Philippe PETIT précise que la zone grisée peut arriver aujourd'hui en plein milieu d'un champ agricole. La réglementation impose l'installation de panneaux alors que le site de production est lui-même bien clôturé.

Yves GUEGADEN explique avoir été contacté par ExxonMobil au sujet d'une construction nouvelle en zone grisée et l'obligation de réaliser une étude. Il a répondu qu'en zone grisée, le code du travail s'applique avant les prescriptions du PPRT. Maritxu PENEZ précise avoir fait un point avec le service urbanisme de

Caux Seine agglo qui instruit les permis de construire afin de rappeler les zones nécessitant une étude préalable et une attestation d'architecte. En zone grisée, l'attestation d'architecte est nécessaire. La seule différence est que le niveau de danger n'est pas intégré au PPRT, l'entreprise étant sur son propre terrain soumise à ses propres dangers, elle a la connaissance des niveaux de protection à atteindre.

- **Signalisation TMD** : l'interdiction ne porte pas sur les TMD à destination ou en provenance des sociétés de la zone industrielle. Le Département de la Seine-Maritime fait actuellement le point pour vérifier que les panneaux ont bien été installés.
- **Mode doux RD 110, RD 173, RD 81** : ils ont fait l'objet de présentations lors de la précédente CSS. La CSS est en attente d'informations sur un appel à projet et le choix de solution d'aménagement. Le service du Département en charge de ce dossier ne pouvait être présent à la réunion de la CSS.

Vanina NICOLI souligne qu'il faut disposer de réponses car le sujet est suivi et il faut être en capacité d'avoir les bons dispositifs. Elle souhaite que le service départemental soit relancé à ce sujet.

Dominique BRULIN explique qu'il avait été convenu que les modes doux ne seraient pas interdits sur la RD 110 tant que les aménagements n'avaient pas été réalisés sur les autres voies.

Annie LEROY s'interroge sur la carte présentée et le transport de matières dangereuses sur la Seine. Maritxu PENEZ précise que le transport fluvial n'a pas été prévu dans le règlement de PPRT.

Alain TESSIER revient sur le sujet des demis tours réalisés par les bateaux devant le village de Quillebeuf-sur-Seine. Ses administrés sont toujours surpris par ces manœuvres réalisées près de sa commune. Jusqu'à présent, il n'a pas été relevé d'anomalie. Toutefois, en raison d'un problème de barre, un bateau pourrait endommager les propriétés en bord de Seine. Alain TESSIER demande qu'une réflexion soit engagée avant qu'un accident n'arrive.

- **Stationnement en accotement et sur le parking situé près de la zone d'attente du bac**

Des discussions sont en cours entre le Département, le GPMR, Caux Seine agglo et ExxonMobil. Ce parking est amené à être supprimé dans la mesure où il est situé en zone rouge du PPRT. La gestion locale des terrains n'est pas claire ce qui explique que la décision de fermeture n'est pas simple.

Régis MERHANT-SOREL note que ce parking est utilisé comme parking de covoiturage.

Maritxu PENEZ explique qu'une évaluation a été réalisée sur le mois de septembre. Ce parking est utilisé en grande majorité par des poids lourds. Quelques véhicules légers l'utilisent ; ces véhicules appartiendraient aux agents du bac. Les personnes en covoiturage se stationnent plutôt sur le parking situé de l'autre côté, en aval de la cale du bac.

Vanina NICOLI souligne la nécessité d'avancer sur la répartition des compétences entre les différents acteurs pour que ce parking ne soit plus utilisé comme convenu dans le règlement du PPRT.

Patrick WALCZAK note que la suppression de ce parking augmentera le stationnement sauvage sur le reste de la zone industrielle mais aussi dans le cœur de ville de Lillebonne près de la voie ferrée. La création d'un nouveau parking lui paraît nécessaire.

Régis MERHANT-SOREL explique qu'une nouvelle station-service Esso sera implantée à la place de l'ancienne gare. Il s'interroge sur l'installation d'une station-service dans une zone à risque. Il s'agit en particulier de l'effet domino de la station-service vers Sonotri et à proximité d'ExxonMobil.

Maritxu PENEZ confirme que la station-service sera bien déplacée, non pas à l'emplacement de l'ancienne gare, mais entre l'ancienne gare et le rond-point. Elle sera desservie par un nouveau rond-point à aménager. La station ne disposera pas de parking sur lequel les poids lourds pourraient stationner durablement : le secteur étant en zone rouge du PPRT, il est interdit d'y implanter un équipement à sommeil.

Nathalie VISTE n'a pas connaissance des détails du projet. Les conditions d'implantation ont été vérifiées et elles sont compatibles avec le règlement du PPRT. Les effets de la station-service ne peuvent être pris en compte par le PPRT, le document étant destiné à réglementer l'urbanisme autour des établissements Seveso seuil haut. Il n'est pas possible d'intégrer une station-service comme site initiateur d'un accident. En revanche, les sites Seveso devront prendre en compte les effets de la station-service comme évènement initiateur (prise en compte de la distance entre le Seveso et la station-service).

Vanina NICOLI clôt la séance de la commission de suivi de site de Port-Jérôme en remerciant l'assemblée.

Programmation prévisionnelle 2020 de la prochaine CSS de Port-Jérôme

Lundi 27 avril 2020, 14h30 – Thématique déchets

Lundi 12 octobre 2020, 14h30 - Thématique risques